

Votre argent : actions ou obligations : quelle différence?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **23 (1993)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Actions ou obligations: quelle différence?

Votre argent

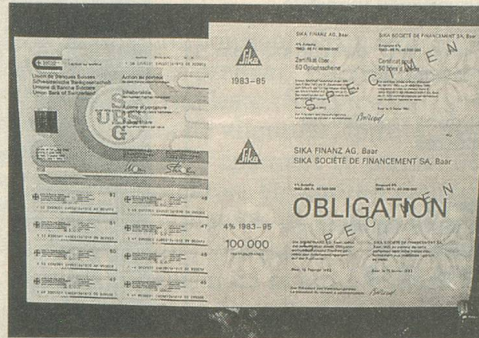
Denise Rudaz

Etre actionnaire, c'est être propriétaire

Acheter une action correspond à devenir, pour une petite part, propriétaire d'une entreprise, c'est-à-dire participer à son développement. L'entreprise a des devoirs envers ses actionnaires, entre autres celui de les convoquer à une assemblée générale pour les tenir informés de la marche des affaires et celui de diffuser un rapport annuel pour les tenir au courant de l'évolution sur le plan financier. Le propriétaire d'une action touche chaque année un dividende qui, souvent, par rapport à la valeur de l'action, ne représente qu'un gain accessoire moyennement attractif. Ce dividende n'est versé que si la société a réalisé des bénéfices et l'assemblée générale des actionnaires est compétente pour en fixer le montant. La valeur d'une action fluctue journalièrement à la bourse en fonction de l'offre et la demande. La demande sera d'autant plus forte et par conséquent le prix de l'action plus élevé si la santé de l'entreprise est florissante et sa renommée bien établie. Au cas où l'entreprise subirait des pertes, de nombreux actionnaires essayeraient de vendre leurs titres et le cours des actions baisserait. Outre cet aspect, l'influence de la bourse sur le prix des actions n'est pas non plus à négliger. Un crash général peut entraîner à la baisse même le cours des meilleures actions. L'achat d'une action est un investissement à moyen ou long terme, car il faut parfois attendre plusieurs années afin de choisir le meilleur moment pour la vendre.

Obligations ou prêts momentanés

Acheter une obligation signifie devenir créateur d'une entreprise. Contre sa mise de fonds, l'investisseur reçoit une obligation, document qui mentionne, entre autres, le montant prêté, le taux d'intérêt et l'échéance. De la sorte il s'assure un revenu régulier à un taux généralement intéressant. Ce revenu ne dépend pas de la marche des affaires de l'entreprise qui doit payer les intérêts, pour autant qu'elle



ne soit pas en situation catastrophique, voire en faillite. A l'échéance, le montant fixé sera remboursé. Cependant l'obligation peut aussi être vendue avant son échéance. Mais si le taux d'intérêt de l'obligation est plus bas que les taux en vigueur à ce moment-là, sur le marché, la valeur de l'obligation diminue et il y a risque de perte d'argent ou, dans le cas contraire d'en gagner.

Le risque nul n'existe pas

Aussi bien dans le commerce des obligations que des actions, le degré «risque» doit être pris en considération. Les actions sont-elles plus risquées que les obligations? Oui, car vous êtes tributaire de la santé de l'entreprise, non, car, si vous avez choisi une entreprise solide, la valeur des actions se maintiendra et même augmentera. L'influence de la situation générale de la bourse et son incertitude doivent cependant toujours être prises en considération. Pour les obligations, l'entreprise est tenue de vous rembourser complètement à l'échéance fixée, quelle que soit sa santé financière, à moins d'une faillite. Et même dans ce cas les investisseurs obligataires passent avant les actionnaires, pour autant qu'il reste encore suffisamment de fonds.

Néanmoins la meilleure garantie contre les risques réside dans le choix de l'entreprise.

La règle première à observer pour minimiser les risques est d'examiner la qualité du débiteur. La banque, avant de vous proposer une quelconque transac-

Tout un chacun sait qu'il existe des actions, des obligations ou des fonds de placement, mais lorsqu'il s'agit de comparer leurs qualités respectives, l'affaire se corse et le doute s'installe.

Sans entrer dans le détail, il semble utile de clarifier ce que représente, pour un investisseur, le fait de choisir des actions ou des obligations.

tion, aura analysé avec rigueur la position dans le marché de la société dont elle va promouvoir les titres (actions ou obligations). Elle sera à même de vous renseigner sur la santé de la-dite société et sur ses perspectives d'avenir. Il va sans dire qu'un examen de la situation réalisé en 1989, par exemple, peut s'avérer être différent s'il est repris deux ans après. Une entreprise prospère peut aussi souffrir lorsque la conjoncture se modifie. Vous trouverez auprès des conseillers de la banque toutes les informations utiles, afin que vous puissiez décider en connaissance de cause. ■